

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 03 mars 2026

Membres en exercice :

Date de la convocation: 24/02/2026

15

Le trois mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Floriane GACHON Adjointe au Maire

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Présents : Gilles PASCAL, Sébastien RAYNAL, Alain RAYNALDY, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Jeanne VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien JACQUES

Abstentions : 0

Représentés :

Excusés : Nathalie BONNAL, Luc GODÉRIAUX-LEDRU

Absents :

Secrétaire de séance : Alain RAYNALDY

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 23 décembre 2025 - DE_2026_001

CONSIDERANT qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 23 décembre 2025,

Le conseil municipal,

APRES avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mardi 23 décembre 2025,

APPROUVE à l'unanimité ce document.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

L'Adjointe au Maire,

Floriane GACHON



Le secrétaire de séance,

Alain RAYNALDY

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 / 03 / 2026
et publié ou notifié
le 12 / 03 / 2026



Date de transmission de l'acte: 12/03/2026
Date de réception de l'AR: 12/03/2026
048-200083335-DE_2026_001-DE
A G E D I